En Bref

Bulletin municipal n° 105

Mairie de Recques-sur-Hem
75 rue de la Chapelle
☎03.21.35.60.53 – Fax 03.21.85.50.73
e-mail : mairie.recques@orange.fr

Rédaction : Christelle GARENAUX, Catherine CHAGOT, Nicolas DELANNOY, Karine GOUDEZEUNE, Christophe RYCKEBUSCH

LE SECRETARIAT EST JOIGNABLE EXCLUSIVEMENT PAR TELEPHONE, MAIL OU SUR RENDEZ-VOUS

Réunion de Conseil du 10 Septembre 2020

Excusé : Benjamin Mignien

Secrétaire de séance : Nicolas Delannoy

Répartition du F.P.I.C. (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) :

La CCRA récupère 867 917 €, à ventiler entre les communes. Trois modes de répartition de cette somme sont possibles : Fonds de droit commun, répartition à la majorité des 2/3, répartition libre.
Le conseil municipal a opté à l'unanimité pour la répartition en droit commun, qui rapporterait 19 812 € à Recques.

Candidature de la commune pour un passage à l'éclairage LED :

La FDE qui finançait ces changements de mode d'éclairage public s'apprête à cesser prochainement ses aides. Ceci nous incite à faire acte de candidature avant qu'il ne soit trop tard. Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de solliciter ces subventions (ce qui n'oblige pas la commune à réaliser ce projet ni entièrement ni partiellement par la suite).
4 nouveaux lampadaires seront installés : 2 rue de la Hem et 2 entre le chemin vert et le chemin du Tiret.

Missions de l'architecte pour les travaux au stade :

Nous avions sollicité Mr Caudron pour une mission simple dans le mandat précédent : dresser les plans destinés à l'instruction du PC. C'est chose faite depuis cette semaine, coût 6 500 € H.T. Le conseil municipal souhaite à l'unanimité qu'il poursuive sa mission. Il est précisé que les honoraires de l'architecte représentent 10 % de l'estimation du projet soit un total 28 000 € H.T et qu'ils seront intégrés dans les demandes de subvention.

Création d'un chemin piétonnier entre le chemin des Neuves Rues à la RD 217 sur 180 m pour sécuriser la marche des FAMILLES éloignées du centre du village :

Coût estimé 5 940 € HT. Cette somme peut être ajoutée à une autre demande d'aide au titre des amendes de police de 2019 (19 330 € HT). Monsieur Louguet souhaiterait une réalisation rapide car la campagne betteravière commencera vers le 20 Septembre.
Voté à l'unanimité.

Bail pour le logement de fonction, 3 Grand-Place :

Actuellement le loyer était de 325 € pour le simple rez-de-chaussée. Suite aux travaux réalisés à l'étage, le loyer passera à 400 € pour l'occupation des 2 étages avec la transformation de la convention prise avec Madame De Smedt Loock en bail.
Voté à l'unanimité.

Vote d'une convention de mise à disposition de nos terrains au RFC :

Simple formalité puisque dans notre commune il n'y a qu'un seul club, ce qui n'est pas le cas dans certaines grosses collectivités.
Voté à l'unanimité
NB : Estelle fleurs a remis en état et entretenu ces terrains en juillet et août.

Demande d'une prime exceptionnelle au profit de l'ADMR de Ruminghem :

L'ADMR prend en charge plusieurs personnes de notre commune. Pour avoir exercé leur travail durant le COVID 19, une subvention de 250 € leur sera attribuée. La DSAR nous restitue sa subvention de 250 € à la suite de leur délocalisation.
Voté à l'unanimité.

Changements des radiants à l'église et nouvelles bornes incendie :

Travaux reportés à la suite de consultations difficiles à réaliser et de l'absence de l'un des pompiers en charge du dossier.

Autorisation au maire de solliciter toutes les aides possibles notamment dans le cadre des mesures supplémentaires de relance de l'économie.

Entrent dans ce cadre les mesures d'aides contre le COVID 19 : achat de mobilier, adaptation des locaux. Aide sollicitée pour ce qui suit :

MOBILIER : matériel scolaire, plomberie, achat de marquage au sol.

AMENAGEMENT DORTOIR : chauffage, matériaux pour ADLC+ main d'œuvre, voté à l'unanimité.

City stade :

Celui-ci a été réalisé par l'entreprise Sotrapac pour un montant de 26 877€ TTC. Cependant quelques améliorations sont à apporter. Après consultation de l'entreprise, celles-ci seront réalisées incessamment (renforcement du grillage, amélioration du revêtement de sol). D'autres sont à l'étude.

Un porte-vélos est réclamé.

Offrir un plateau libre d'amusements aux familles, aux enfants, aux ados était une nécessité, à nous tous de l'intégrer dans notre quotidien et d'en respecter le matériel.

Affaires scolaires :

De nombreux travaux ont été effectués pendant l'été au dortoir, à la garderie, dans la cour ; création de points d'eau supplémentaires suite à la crise sanitaire.

Selon une directive ministérielle, un enfant présentant une température supérieure à 38° ne sera pas accepté ni en garderie, ni en transport, ni en cantine, ni bien entendu en classe. La moindre suspicion bloquerait l'ensemble du RPI, les services annexes et les familles.

Un conseil municipal des jeunes devrait voir le jour pour conforter l'initiation civique enseignée aux enfants. Il s'adresserait aux enfants de CM1, CM2, 6ème de Recques fréquentant notre RPI ou un autre établissement voisin. Celui-ci est en cours de préparation.

Une réflexion est menée pour envisager éventuellement l'ouverture du centre aéré pendant les petites vacances (hors vacances de Noël).

Règlement de la Commission d'Appel d'Offres :

Après la désignation des membres de la commission lors de la séance précédente, un règlement doit être édicté précisant les modalités de sa convocation, les délais, les membres consultatifs pouvant y être adjoint, sa tenue, ses délibérations et le procès-verbal qui doit l'accompagner. Les propositions formulées par les services préfectoraux ont été adoptées.

Travaux de peinture mairie :

La porte d'entrée, l'arrière de la chaufferie, la montée d'escalier et les 3 salles de la médiathèque ont un besoin urgent de rénovation. Coût 6 100 €. Une partie sera réalisée en 2020, une autre en 2021.

Manifestations futures :

La remise des prix des maisons fleuries aura lieu le 25 septembre 2020 avec respect des règles sanitaires.

Au vu des directives ministérielles, le maintien des autres manifestations à venir est compromis.

Depuis les élections de mars, nous faisons tout ce que nous pouvons pour contrecarrer localement cette pandémie et tenter de sauver ce qui peut l'être et nous nous efforcerons de continuer ainsi …

Mais c'est la mort dans l'âme que nous vous annonçons le report du repas des Aînés à une date ultérieure (probablement en 2021). Dans ce contexte extrêmement difficile, nous ne pouvons prendre aucun risque, ni exposer quiconque, beaucoup d'entre vous ont des contre-indications ou des craintes et nous ne pouvons les oublier, il nous faut rester unis et solidaires.

QUESTIONS DIVERSES

Elections législatives partielles : aucune information sur ce sujet pour l'instant.

Opération raticide renouvelée, avec une prochaine commande.

Droit à la formation des élus : Un prestataire sera convié pour présenter ses services aux élus.

Christelle Garénaux propose un aménagement des extérieurs de l'école pour améliorer la visibilité de celle-ci (structure pour embellir, panneau de signalisation).

Horaires de garderie : la modification des horaires de garderie ne pourra probablement pas être envisagée **pour l'instant**.

Pose des compteurs Linky : Suite à plusieurs courriers reçus, Mr le Maire souhaite laisser à chacun son libre choix (consulter les sites à ce sujet). Pour les fossés, l'entretien incombe aux riverains des 2 berges qui doivent se partager les frais mais aussi entretenir les haies adjacentes.

Travaux à l'église : l'ADLC a réalisé de nombreuses réparations intérieures et extérieures à l'église et à la sacristie absolument nécessaires. Avec les responsables locaux de la paroisse et le volontariat, celle-ci a été nettoyée. Les nouveaux abat-sons ont été découpés, peints et installés.

Affichage de deux informations publiques de la CCRA :

La première : une enquête publique pour des modifications simples que la CCRA souhaite apporter au PLUI sans toucher au zonage aura lieu entre le 7 septembre et le 9 octobre.
La seconde concerne l'affichage de l'approbation du zonage d'assainissement après l'enquête publique de ce début d'année.

Dégradations : Mais où étaient donc leurs parents ?

Au cours des vacances, plusieurs dégradations ont été commises la nuit par des adolescents mineurs : protection de l'abri de bus arrachée, barrières parking arrachées, jardinières et fleurs cassées. A cela s'ajoutent de nombreuses plaintes de particuliers (bruit, baignades, pénétrations illégales sur propriété privée, tags sur de nombreuses habitations et consommation d'alcools forts).
Tous ces rassemblements s'effectuent au mépris des recommandations sanitaires des Pouvoirs Publics contre le COVID 19.
Deux plaintes ont été déposées. Le montant des réparations et des frais seront réclamés aux auteurs des faits ou à leurs représentants légaux.

Pour toute question ou demande, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie, des adjoints et conseillers, nous sommes à votre écoute.

Dimanche 20 septembre 2020, 3ème tour de la Coupe de France
Devant de nombreux supporters, Recques F.C bat Lens USO 3-0